comment obtenir le visa du consuel pour votre attestation?

Où envoyer votre formulaire d'attestation de conformité une fois celui-ci rempli :

Une fois le formulaire rempli, daté et signé, vous en conservez le volet rose et expédiez les deux autres feuillets à la direction régionale concernée par le département où se trouve le chantier (voir ci-contre). Joignez-y si nécessaire un plan de situation.

Quand envoyer votre formulaire d'attestation de conformité:

Celui-ci doit être envoyé à la direction régionale à la fin des travaux, sachant que le contrôle sera réalisé dans un délai qui peut varier 1 à 3 semaines, à partir de la date de réception de votre envoi.

Le contrôle :

Sa durée, variable selon le type et le nombre de logements, est en moyenne d'une heure. Un avis de visite vous est adressé vous indiquant la date et l'heure de la visite. Il vous appartient de prendre toutes les dispositions pour permettre le bon déroulement du contrôle au jour et heure indiqués. La programmation d'une nouvelle visite du fait d'un chantier non contrôlable (fermé, avancement des travaux insuffisant, etc.) reste à la charge financière du demandeur.

En cas de non conformité :

Lorsque des non-conformités aux règles de sécurité sont constatées, une participation complémentaire pour frais de nouvelle visite sera demandée suivant le barême en vigueur.

En cas de perte d'une attestation visée :

En cas de perte et, sur demande exclusive de l'auteur de l'attestation, un DUPLICATA sera adressé directement au distributeur d'énergie.

Nota:

Le Consuel ne peut pas bloquer l'information du visa d'une attestation de conformité.

Les directions régionales du Consuel

175, rue d'Auge - 14052 Caen cedex 4 Tél. 02 31 83 41 48 - Fax 02 31 84 63 37

s : **14-27-28-50-61-72-76**

1, cours du Général-de-Gaulle - BP 506 - 21014 Dijon cedex Tél 03 80 68 07 68 - Fax 03 80 36 24 88

dpt***: 10-21-25-39-52-54-55-57-58-67-68-70-71-88-89-90

28, rue Jean Bart - BP 1103 - 59012 Lille cedex Tél. 03 20 57 47 57 - Fax 03 20 42 90 39

départements : **2-8-51-59-62-80**

7, rue Jules-Guesde - BP 40544 - 87012 Limoges cedex 1 . Tél. 05 55 34 63 63 - Fax 05 55 34 60 26

: 16-17-18-19-23-24-36-37-41-79-85-86-87

Les Jardins d'Entreprise 213, rue de Gerland - 69366 Lyon cedex 7 Tél. 04 78 72 06 87 - Fax 04 78 61 79 70

47. Bld des Acieries - BP 30 - 13361 Marseille cedex 10 Tél. 04 91 17 49 00 - Fax 04 91 17 49 01

nents: 4-5-6-13-20-30-83-84

Parc Evolic - 114, avenue Louis Roche - 92238 Gennevilliers cedex Tél. 01 41 47 10 60 - Fax 01 41 47 10 69

rtements: 45-60-75-77-78-91-92-93-94-95

9, rue de Suède - CS 30813 - 35208 Rennes cedex 02 Tél. 02 99 51 72 10 - Fax 02 99 51 75 62

départements : 22-29-35-44-49-53-56

20, av. escadrille Normandie-Niemen - BP 162 - 31704 Blagnac cedex Tél. 05 34 36 89 89 - Fax 05 61 78 22 35

départas : 9-11-12-31-32-33-34-40-46-47-64-65-66-81-82

Cité Cabassou - Bât. C - N°6 bis - 97300 Cayenne Cidex 346 Tél. 0 594 30 50 39 - Fax 0 594 31 51 25

Immeuble Air France/EDF - Rond point Miquel BP 566 - 97167 Pointe-à-Pitre Cedex Tél. 0 590 83 46 67 - Fax 0 590 83 21 06

Immeuble Motêt - Cage B - Cité la Meynard 97200 Fort-de-France Tél. 0 596 75 49 89 - Fax 0 596 75 25 12

11, ruelle Magnan Champ fleuri - 97490 Sainte Clotilde Tél. 0 262 41 64 28 - Fax 0 262 41 64 40

mode d'emploi de votre attestation de conformité

Locaux d'habitation

- comment remplir votre attestation
- · comment obtenir le visa du Consuel pour votre attestation





comment ? remplir votre? attestation

ATTENTION: l'attestation de conformité est un document CERFA qui ne peut être rempli de manière incomplète ou erronée. S'il manque des renseignements, celui-ci vous sera retourné, ce qui retardera d'autant le visa. Ce document n'étant valable que pour un logement, il convient, pour les opérations collectives, de fournir autant de formulaires d'attestation qu'il y a de logements.

